

Eric BOIREAU
113 chemin de la Ruette Roman
01800 VILLIEU
06 71 20 35 63

Villieu, le 5 novembre 2025

A l'attention de :

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Objet : Nouveau PLU 2025

Monsieur,

Monsieur le Maire a annoncé lors du conseil municipal du 17/09/2025, vouloir demander à la DDT des modifications sur 5 zones classées en risques rouges ainsi que des aménagements des ruisseaux Toison et Gardon au risque de modifier leur cours naturel pour rendre des zones constructibles :

Villieu Pollet : Zone Nr secteur en zone rouge du PPR
Zone espace naturel classé

Cette zone regroupe actuellement l'école du Toison et la Salle Polyvalente, entre autres.

Les aménagements envisagés soit perturberont la zone de captage situé en aval, soit amèneront des risques potentiels d'inondation.

La DDT a piloté 2 études afin de justifier l'actualisation des aléas dans le PPRN de la commune de Villieu Loyes Mollon, dont l'enquête publique se termine le 20/11/2025, soit 14 jours plus tard que l'enquête publique du PLU.

N'y a-t-il pas un problème de planification du PLU ?

Le futur PLU doit tenir compte des résultats des études avant d'envisager des modifications. Monsieur Le Maire dans son Edito du 3 en AIN fait état du nouveau PPRN, je cite : « *Mais c'était sans compter l'arrivée d'un nouveau PPRN qui modifierait substantiellement les règles de constructibilité sur notre territoire, nous obligeant à sursoir la procédure afin de nous mettre en conformité* ».

Sursoir c'est suspendre, interrompre une procédure. A ce jour le PLU n'a pas été suspendu. Pourquoi tant de précipitations ?

Les risques liés aux aléas climatiques de plus en plus violents et nombreux impactent les communes de France.

Il est dans l'intérêt de la commune de Villieu Loyes Mollon et de ses habitants de ne pas subir des décisions mal venues et incohérentes qui agravaient ces aléas.

La DDT et la préfecture ne peuvent engager leur responsabilité pour de tels reclassements.

25

Alors que les espaces naturels doivent être privilégiés et préservés de telles modifications désordonnées de ces sites n'apporteraient que des soucis potentiels d'inondation et des investissements lourds pour la commune.

Il serait certainement judicieux de lancer une réflexion sur la zone agricole en centre village afin d'être porté en zone constructible qui serait plus conforme aux critères du SCOT.

Densifier les pentes de la côte notamment à Mollon est une mauvaise idée au regard des potentiels glissements de terrain.

Toutes les infrastructures de la commune, voiries, réseaux sont à reconstruire ou à compléter.

L'insécurité qui monte et le mécontentement des citoyens concourent à ce que soit prolonger la concertation avec les autorités compétentes pour rédiger un PLU abouti et consensuel.

Monsieur le Commissaire Enquêteur, je vous prie de bien vouloir prendre en compte ces doléances afin de vous faire une opinion impartiale.

Le nouveau PLU doit être un élément rassembleur de la population qui plus est lorsque 3 entités avec une histoire et des spécificités différentes ont été réunies.

Eric BOIREAU

